

néfices non distribués, etc.) au financement de la reconstruction. Mais l'aide Marshall mise à part (elle constitue en quelque sorte une épargne forcée des Américains), l'impôt n'est pas, de loin, la principale source du financement public. En France, c'est l'inflation qui a alimenté de 1945 à 1947 les dépenses de reconstruction et d'équipement. Depuis lors nous voyons figurer dans le budget une ressource nouvelle, l'emprunt. Serait-ce la résurrection de l'épargne privée? Et pourtant les statistiques récentes montrent sa faiblesse persistante en face de la thésaurisation toujours active. Tout se ramène à la question de savoir quelle est la nature des fonds alimentés par l'emprunt.

Dans les deux pays, l'Etat procède à des émissions sur le marché, directement en Angleterre, par le truchement d'établissements publics ayant leur crédit propre en France. Bien que les statistiques de la répartition des titres de dette publique fassent défaut, on sait que les institutions de prévoyance et de capitalisation figurent en tête des souscripteurs aux nouveaux emprunts et masquent la défaillance croissante des souscripteurs privés.

Ainsi l'Etat puise dans les fonds de roulement des chèques postaux et des caisses d'épargne, dans les réserves des compagnies d'assurances et de la Sécurité sociale, en d'autres termes il attire vers lui des liquidités du secteur public beaucoup plus que de la véritable épargne privée. Mais ces « corporations » et « institutions » ne se bornent pas à prêter à l'Etat: elles s'intéressent en plus aux titres de propriété de certaines sociétés en achetant des actions. En Angleterre, les compagnies d'assurances viennent de faire un pas important vers le financement de ce qui reste du secteur privé. La Industrial and Commercial Finance Corporation Limited, patronnée par vingt banques commerciales, fait des prêts de 5.000 à 200.000 li-

vres à l'industrie privée. C'est la région de Londres qui est la plus grosse cliente de la Corporation avec 30% de la totalité des avances. Les entreprises de constructions mécaniques représentent un cinquième des emprunteurs de la Corporation. Les autres industries bénéficiaires des crédits sont les entreprises chimiques et textiles.

La Finance Corporation for Industry a une structure plus significative qui l'apparente aux établissements de crédit semi-publics. Elle a comme fondateurs des compagnies d'assurances (40% du capital) des sociétés de placement (30%) et la Banque d'Angleterre qui, comme on sait, est désormais un Institut public d'émission et de banque. La Corporation avait été originairement prévue pour fournir des fonds à l'industrie lourde. Depuis que les charbonnages, les transports, et — plus récemment — les aciéries ont été nationalisés, la F.C.I. concentre son activité sur les entreprises de chimie pétrolifère, sur les constructeurs de machines Diesel, sur l'exploitation de pétroles d'outre-mer, etc...

Ainsi la Finance Corporation for Industry au capital de laquelle participent aux côtés de la Banque d'Angleterre les compagnies d'assurances en instance de nationalisation, fournit des capitaux à l'industrie transformatrice en particulier, c'est-à-dire à ce qui subsiste du secteur privé. Supposons que cette méthode de financement se généralise. Il en résulterait que les entreprises privées tombent sous le contrôle d'institutions publiques ou semi-publics. Ce serait la nationalisation occulte et à froid qui parachèverait l'oeuvre de la nationalisation ouverte et à chaud réservée jusqu'ici à la grande industrie. Il convient de suivre avec attention une évolution qui parachèverait la révolution déjà acquise de la structure économique et sociale.

Banca d'America e d'Italia

SOCIETÀ PER AZIONI - Capitale versato e riserve Lit. 550.000.000

SEDE SOCIALE E DIREZIONE GENERALE: MILANO

Fondata da

A. P. GIANNINI

Fondatore della

BANK OF AMERICA

NATIONAL TRUST & SAVINGS ASSOCIATION
SAN FRANCISCO, CALIFORNIA

TUTTE LE OPERAZIONI DI BANCA

Sede: **Via Arcivescovado n. 7**

In Torino: Agenzia A: **Via Garibaldi n. 57 ang. Corso Palestro**

Agenzia B: **Corso Vittorio Emanuele II n. 38**